

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 19 mai 2009, à 19 h 00 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Manon Handfield, Gaëtan Labelle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gaëtan Marcil, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCE NOTIFIÉE** : mesdames et monsieur les commissaires Johanne de Villers, France Lacasse, Lucie Legault et Marc-André Lehoux.

**ABSENCES** : madame et messieurs les commissaires Brigitte Collin, Pierre Baril, Normand Dufour, Claude Henri et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-156-05-09**

Il est proposé par monsieur Richard Boucher d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal (...) néant
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
  - Secrétariat général***
    - 6.1. Demande de révision de décision / décision
    - 6.2. Protecteur de l'élève – profil et compétences recherchées / décision
  - Direction générale***
    - 6.3. Gestion prévisionnelle des effectifs / adoption
    - 6.4. Nomination au poste de directeur général adjoint / directrice générale adjointe / décision
  - Service des ressources humaines***
    - 6.5. Négociations locales, personnel de soutien / état de situation
7. Points d'information
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Rapport de la présidente.
11. Parole aux membres du Conseil.

12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Néant

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Michel Therrien, parent de l'école Jacques-Rocheleau, fait part à mesdames et messieurs les commissaires des inquiétudes de certains parents de l'école Jacques-Rocheleau face au départ de la directrice madame Diane Savard. Monsieur Therrien indique que les parents souhaitent que le mandat de madame Savard soit prolongé dans cette école compte tenu du fait qu'elle est très appréciée dans son milieu.

Madame Geneviève Dion, parent de l'école Jacques-Rocheleau, appuie la position présentée par monsieur Therrien.

### **6. POINTS DE DÉCISION :**

#### ***Secrétariat général***

#### **6.1 Demande de révision de décision**

#### **Huis clos**

**C-157-05-09** Il est proposé par madame Nicole Deschênes que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19h25.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-158-05-09** Il est proposé par madame Nicole Deschênes que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20h25.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Sylvie Tremblay s'est jointe à la séance durant le huis clos à 19h40.*

*Sur proposition de madame la présidente, durant le huis clos, les membres du Conseil ont convenu de suspendre la séance le temps d'ouvrir et suspendre la séance ordinaire du Comité exécutif prévue le même soir afin de permettre la poursuite de la séance en cours du Conseil.*

*À 19h41, la séance du Conseil a repris.*

Considérant la demande de révision datée du 31 mars 2009 et reçue le 8 avril 2009, par laquelle le demandeur conteste la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser une demande de scolarisation extraterritoriale pour son enfant ;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 11 mai 2009 et qu'il a entendu le directeur du Service de l'organisation scolaire, la directrice du Service des ressources éducatives et le demandeur ;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision ;

Considérant la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010, plus particulièrement l'article 5.6.2 qui prévoit que la Commission scolaire des Patriotes peut accepter de conclure une entente visant l'admission d'un élève de son territoire dans une école d'une autre commission scolaire, à la condition que la Commission scolaire des Patriotes n'offre pas un programme d'enseignement ou des services équivalents à ceux visés ou si l'accès à ceux-ci n'a pas été possible à cause d'un nombre de places limité ;

Considérant que le fils du demandeur a été accepté tant par l'école pour laquelle il a présenté une demande, que par une école de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant que ces deux écoles offrent un programme d'enseignement ou des services éducatifs jugés équivalents ;

**C-159-05-09** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux

De rejeter la demande de révision présentée par le demandeur, au bénéfice de son enfant dont le nom apparaît à l'annexe AC-020-05-09.

Monsieur Jean-François Rabouin demande le vote.

Votent pour :	11
Votent contre :	4
S'abstient :	1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Jean-François Rabouin demande qu'il soit inscrit au présent procès-verbal le fait qu'il a voté à l'encontre de la majorité.

## **6.2. Protecteur de l'élève – profil et compétences recherchés**

Monsieur Joël Santos fait état des travaux du Comité stratégique de développement politique et explique les recommandations de ce comité.

Madame Carole Vigneault présente les commentaires du Comité de parents, suite à la consultation tenue et dépose la résolution no CP-063-05-09 du Comité de parents.

Mesdames et messieurs les commissaires échangent sur le sujet.

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et qui oblige les commissions scolaires à offrir à leurs élèves et à leurs parents les services d'un Protecteur de l'élève ;

Considérant que l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Protecteur de l'élève est nommé sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique après consultation du Comité de parents ;

Considérant que le Conseil des commissaires a mandaté le Comité stratégique de développement politique afin qu'il joue le rôle du Comité de gouvernance et d'éthique, jusqu'à ce que la structure de comités en place ait été révisée et pour qu'il prépare une recommandation concernant le profil et les compétences recherchés pour le détenteur du poste de Protecteur de l'élève ;

Considérant que le Comité stratégique de développement politique a préparé une telle recommandation et que celle-ci a fait l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents ;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes d'avoir un Protecteur de l'élève en poste le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

**C-160-05-09** Il est proposé par monsieur Joël Santos :

D'établir comme suit le profil et les compétences recherchés pour l'individu qui occupera le poste de Protecteur de l'élève :

- Détenteur d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ;
- Formation ou expérience pertinente en médiation et/ou en résolution de différends et/ou en psychologie ;
- Expérience pertinente ou très bonne connaissance du milieu scolaire ;
- Ne pas avoir été à l'emploi de la Commission scolaire des Patriotes, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, depuis au moins cinq ans en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- Ne pas agir dans d'autres dossiers pour les commissions scolaires ou pour des parents dans le cadre de démarches les opposant au milieu scolaire ;
- Disposer de locaux adéquats pour recevoir les plaignants, à l'extérieur des édifices appartenant à l'une des trois commissions scolaires mentionnées ci-haut, en un lieu central aux trois territoires ;
- Disposer de ressources administratives adéquates pour assurer un suivi rapide aux demandes, même lorsqu'il est à l'extérieur ou non disponible ;
- Disposer de ressources pour le remplacer ou l'assister en cas de maladie, d'empêchement ou de surcroît temporaire de travail ;

De mandater le Secrétaire général afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires visant à recevoir des candidatures et à sélectionner un candidat répondant à ces conditions;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### ***Direction générale***

#### **6.3. Gestion prévisionnel des effectifs**

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente un état de situation sur ce dossier à mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Patriotes dans le contexte du renouvellement important de ses effectifs ;

Considérant l'étude réalisée en séance de travail du Conseil des commissaires ;

Considérant que le Comité consultatif de gestion a été consulté sur le projet précité ;

**C-161-05-09** Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter le plan de gestion prévisionnelle des effectifs de la Commission scolaire des Patriotes tel que déposé et de demander à la directrice générale d'assurer la mise en œuvre de ce plan dans le respect des règles en vigueur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4. Nomination au poste de directeur général adjoint / directrice générale adjointe**

Le sujet ayant été discuté lors du huis clos précédent, les membres du Conseil se disent prêts à se prononcer sans autre débat.

Considérant la démarche de sélection entreprise par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe ;

Considérant la recommandation unanime formulée par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste ;

**C-162-05-09** Il est proposé par madame Nicole Deschênes de procéder à la nomination de madame Denise Gauvreau au poste de directrice générale adjointe, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Que le mandat de madame Denise Gauvreau soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Service des ressources humaines**

#### **6.5. Négociations locales, personnel de soutien / état de situation**

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente un état de situation sur ce dossier à mesdames et messieurs les commissaires. Il fait part de l'état d'avancement des négociations et des difficultés rencontrées.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, fait état des échanges qu'elle a eu avec la présidente du syndicat, madame Monique Pausé.

*Monsieur Paul St-Amand quitte la séance.*

#### **Huis clos**

**C-163-05-09** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21h18.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-164-05-09** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22h05.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Considérant la nomination par le Conseil des commissaires d'un Comité patronal de négociation et l'octroi aux membres de ce comité, d'un mandat de négociation pour les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant le mandat accordé par le Conseil des commissaires à la directrice générale de signer le protocole de négociation des arrangements locaux du personnel de soutien avec le syndicat du personnel de soutien;

Considérant la signature par la directrice générale avec le syndicat du personnel de soutien d'un protocole de négociation avec comme échéance une période de négociation se terminant le 31 mars 2009;

Considérant l'accord donnée par la directrice à ce que la négociation soit prolongée au-delà du 31 mars 2009 pour une durée de 2 jours avec possibilité d'ajouter une troisième journée si nécessaire;

Considérant la clause 2,3 du protocole de négociation qui stipule : « À défaut d'entente sur une ou des dispositions pouvant faire l'objet d'arrangements locaux, le texte national s'appliquera pour ces dispositions »;

Considérant qu'à la rencontre de négociation du 22 avril 2009, la partie syndicale a quitté la table de négociation devant le refus de la partie patronale de changer sa position sur le dossier des locations et prêts de salles;

**C-165-05-09** **Il est proposé par madame Luce Deschênes-Damian :**

De faire connaître au syndicat du personnel de soutien que la Commission scolaire souhaite rendre accessibles ses salles et locaux à la communauté sans frais ou au plus bas coût possible;

De réitérer la confiance du Conseil des commissaires à l'endroit des membres du Comité patronal de négociation, mesdames Johanne Dufour et Chantal Labelle, messieurs Daniel Grisé et Michel Marceau;

De demander aux membres du Comité patronal de négociations de se rendre disponibles pour un maximum de trois (3) jours de négociations additionnels à tenir d'ici au 12 juin 2009 et ce, en conformité avec la prolongation du protocole de négociation accordée par la directrice générale;

De faire en sorte qu'au terme de cette prolongation de la période de négociation, la clause 2,3 du protocole de négociation trouve application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour toutes les dispositions qui n'auront pu faire l'objet d'entente à la table de négociation;

De charger le directeur du Service des ressources humaines de faire suivre copie de cette résolution aux représentants du Syndicat du personnel de soutien en les invitant à reprendre les négociations en vue d'en arriver à une entente négociée.

**Monsieur Alain Langlois demande le vote.**

Votent pour : 13  
Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

**7. POINTS D'INFORMATION :**

Madame Suzanne Chartrand, présidente, souligne que la candidature de monsieur le commissaire Paul St-Onge a été acceptée par le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie à titre de représentant des organismes du secteur public de l'enseignement.

**8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

**9 PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

**10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Néant.

## 11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Carole Vigneault, commissaire parent, souligne que le Comité de parent tient à remercier madame Angèle Latulippe et monsieur Claude Rondeau pour l'excellente conférence du 13 mai 2009, sur le budget des établissements.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-166-05-09** À 22h05 il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

présidente

CH/jp

---

secrétaire générale adjointe